

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 26/07/10

PLAN DE ZONAGE

1:5 000

N° du document

4B

26/07/10

Référence:
snazaire_plan de zonage_5000.mxd
Dessiné par: ML
Vérifié par: NP



application loi littoral:

- espaces remarquables_l146_6
- espaces proches du rivage
- coupure d'urbanisation

Eléments du paysage identifiés
en application du L123-1-7 du Code de l'Urbanisme:

- mur à protéger
- îlots à protéger
- espaces boisés à préserver
- corridor écologique/ensemble paysager à créer

Les emplacements réservés:

Numero	Designation	Bénéficiaire	Surface approximative
1a	Création d'un parc de stationnement- Village	Commune	108 m ²
1b	Création d'un parc de stationnement- Village	Commune	141 m ²
1c	Création d'un parc de stationnement- Village	Commune	157 m ²
1d	Création d'un parc de stationnement- Village	Commune	58 m ²
1e	Création d'un parc de stationnement- Village	Commune	72 m ²
1f	Création d'un parc de stationnement, zone sportive "El Bosc"	Commune	5 023 m ²
1g	Création d'un parc de stationnement, "Chapelle de l'Arca"	Commune	8 018 m ²
2a	Aménagement urbain- Village	Commune	972 m ²
2b	Aménagement urbain- Village	Commune	241 m ²
3	Extension du cimetière	Commune	3 994 m ²
4	Prolongement de la voirie de desserte Rue Serrat de Madame	Commune	354 m ²
5a	Espace public : espaces verts- Serrat de Madame nord-est	Commune	8 770 m ²
5b	Espace public : espaces verts- Serrat de Madame nord-ouest	Commune	3 366 m ²
6	Création d'une aire de loisirs, zone "El Bosc"	Commune	19 975 m ²
7	Élargissement de la Rue de l'Étang, quartier de la Passa	Commune	258 m ²
8	Aménagement voirie	Commune	1658 m ²
9	RD81B - Continuité de la voie littorale	Conseil Général	63522 m ²
10	RD22B - Contournement Sud de Cabestany	Conseil Général	23150 m ²

